

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 22 janvier 1999**

## **QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 4 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/99/4-B/2**  
**WFP/EB.1/99/4-C/1/2**

18 janvier 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO**

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point 4-B—Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs
- Point 4-C—Propositions d'amendement du Statut, du Règlement général et du Règlement financier du PAM

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

CL 116/15

Janvier 1999



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

Cent-sixième session

Rome, 14 - 19 juin 1999

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION DU COMITÉ  
FINANCIER, 11 JANVIER 1999

### Table des matières

|  | Paragraphe |
|--|------------|
| INTRODUCTION   | 1 - 6      |
| GÉNÉRALITÉS  | 7 - 12     |
| MÉCANISME D'AVANCES AU TITRE DES COÛTS D'APPUI DIRECTS | 13 - 15    |
| STATUT, RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT FINANCIER       | 16 - 18    |

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

W/X0855/f



## INTRODUCTION

1. Le Comité s'est réuni en session extraordinaire à la demande du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), afin d'examiner les aspects financiers de propositions à soumettre au Conseil d'administration du PAM à sa première session ordinaire en 1999. Le Comité a soumis au Conseil le rapport de sa quatre-vingt-onzième session ci-après.
2. Les représentants ci-après étaient présents:  

|                  |   |
|------------------|---|
| Président:       | M. Julian A. Thomas (Afrique du Sud),       |
| Vice-Présidents: | M. Luigi M. Fontana-Giusti (Italie)         |
|                  | M. Roberto O. Villambrosa (Argentine)       |
|                  | Mme Neela Gangadharan (Inde)                |
|                  | M. Horacio Maltez (Panama)                  |
|                  | M. Lubomir Micek (République slovaque)      |
|                  | Mme Ekhlal Fouad Eltom (Soudan)             |
|                  | Mme Laurie J. Tracy (Etats-Unis d'Amérique) |
3. Le Président a informé le Comité que M. Moomi Te Avela Samba (République démocratique du Congo) et M. Kalarickal P. Fabian (Inde) regrettaient de ne pouvoir assister à la session.
4. M. Luigi M. Fontana-Giusti (Italie) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour 1999.
5. Ont assisté à la session des représentants du Secrétariat du PAM chargés de fournir des explications et des précisions sur les questions examinées.
6. A l'invitation du Président, les représentants du PAM ont donné des informations générales sur les questions soumises au Comité financier, dont les avis seraient communiqués au Conseil d'administration du PAM pour examen.

## GÉNÉRALITÉS

7. Le Conseil d'administration du PAM a créé en mai 1998 un Groupe de travail formel chargé de réexaminer les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM et de recommander les changements à y apporter pour améliorer leur efficacité.
8. Le Groupe de travail formel avait présenté son rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en 1998, mais le Conseil d'administration avait reporté à sa première session ordinaire de 1999 toute décision formelle concernant le rapport et ses recommandations, afin de permettre à l'un de ses principaux bailleurs de fonds de déterminer sa position concernant les recommandations. Le Conseil d'administration avait demandé au Secrétariat du PAM de prendre toutes les mesures préliminaires nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations en prévision de leur approbation.



9. Le Groupe de travail formel avait recommandé, notamment, d'envisager la création d'un mécanisme de préfinancement des coûts d'appui directs (CAD) avant confirmation des contributions. Le préfinancement des coûts d'appui directs était nécessaire pour couvrir les coûts transférés du budget des services administratifs et d'appui au programme (AAP)aux CAD en vertu de l'application plus rigoureuse des définitions des catégories de coût convenues par le Groupe de travail formel.

10. Le Groupe de travail formel avait demandé qu'une description détaillée des trois options concernant un mécanisme de préfinancement des CAD, à savoir la mise en place d'un mécanisme de garantie, la modification d'un fonds existant et la création d'un nouveau fonds, soit soumise au Conseil d'administration en même temps que les avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU et du Comité financier de la FAO.

11. D'autres recommandations du Groupe de travail formel, tendant à encourager la souplesse et le multilatéralisme en matière de dotation en ressources du PAM, ainsi qu'un reclassement des coûts, rendaient nécessaire la modification du Règlement financier du PAM. Les changements à apporter concernaient les définitions et les conditions dans lesquelles des contributions pouvaient être faites au PAM.

12. Le Comité financier a noté que le nouveau modèle de dotation en ressources et de financement à long terme était important pour assurer l'intégrité financière du PAM et de ses programmes.

## **MÉCANISME D'AVANCES AU TITRE DES COÛTS D'APPUI DIRECTS**

13. Le Comité était saisi du document WFP/EB.1/99/4-B, intitulé *Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs*, pour examen et avis. Les membres du Comité ont demandé aux représentants du Secrétariat du PAM des précisions sur le fonctionnement du mécanisme proposé et sur ses incidences sur le financement du PAM.

14. Le Comité est convenu que le PAM avait besoin d'un mécanisme d'avances au titre des CAD. Parmi les options présentées, le Comité a indiqué sa préférence pour l'option 1, à savoir la mise en place d'un mécanisme de garantie.

15. Tout en approuvant la proposition de créer un mécanisme de garantie pour les CAD, le Comité a noté:

- que l'examen biennal du mécanisme proposé au paragraphe 17 d) était nécessaire pour s'assurer que celui-ci continuait et continuerait à répondre aux besoins du Programme dans une perspective stratégique à moyen et long terme; et
- que le mécanisme envisagé aiderait le PAM à accéder à la stabilité financière en vertu des changements politiques proposés par le Groupe de travail formel, au cas où ceux-ci seraient approuvés par le Conseil d'administration.

## **STATUT, RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT FINANCIER**

16. Le Comité financier était saisi du document WFP/EB.1/99/4-C intitulé *Propositions d'amendement du Statut, du Règlement général et du Règlement financier du PAM*, pour examen et avis. Le Comité a demandé des précisions sur le rapport entre les propositions d'amendement du statut et des règlements du PAM et les recommandations du Groupe de travail formel du Conseil d'administration.



17. Après avoir examiné les explications fournies par les représentants du PAM, le Comité financier est convenu que les amendements qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier, ainsi qu'aux dispositions y relatives du Statut et du Règlement général étaient nécessaires pour mettre en application les recommandations du Groupe de travail formel.

18. Le Comité financier a noté qu'ils permettraient sans doute de renforcer la capacité du PAM d'attirer des contributions multilatérales et que des contributions multilatérales accrues devraient permettre au PAM de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

